

Demande d'autorisation spéciale pour l'utilisation de véhicules à chenilles

FO 301 05 - Page 1 sur 1
Version 7.0 – 31.03.2021 - SHA

Destinataire

Demande adressée à l'autorité de délivrance du canton de :

Requérant

Nom/Raison sociale	
Adresse	
NPA Lieu	
Collaborateur/trice	
Téléphone	
Fax	
E-mail	

Motifs de la demande

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Construction et exploitation d'un moyen de remontée mécanique | <input type="checkbox"/> Organisation d'un service de sauvetage |
| <input type="checkbox"/> Desserte d'un bâtiment isolé ne disposant d'aucun autre moyen d'accès | <input type="checkbox"/> Exploitation agricole ou forestière |
| <input type="checkbox"/> Aménagement et entretien d'une piste de ski, de luge ou d'une autre piste semblable | |
| <input type="checkbox"/> Lorsqu'un autre besoin légitime et réel est prouvé (préciser ci-dessous) | |

Parcours

Données des véhicules (si le nombre de véhicules est supérieur aux champs prévus, joindre une liste séparée svp)

No de plaque	Marque et type	No de châssis

Documents à joindre à la demande

Une carte ou un extrait topographique sur lequel figure :

1. l'endroit exact où stationne le/s véhicule/s durant la période d'utilisation (marquer en bleu)
2. le parcours précis et le plus direct emprunté par le/s véhicule/s (marquer en rouge)
3. le lieu exact où se trouve le bâtiment isolé à desservir (marquer en jaune)
4. les zones desservies pour l'exploitation et l'entretien d'une piste de ski ou d'un domaine agricole ou forestier.

Lieu et date :	Signature du requérant :
----------------	--------------------------

L'emploi d'un véhicule à chenilles dans le but sportif est interdit.
 En cas d'usage abusif, l'autorisation spéciale peut être retirée en tout temps.